

## MODALITES D'INSCRIPTIONS AUX TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRES RENTREE SCOLAIRE 2016-2017

### 1) Inscription et tarifs de l'Accueil Périscolaire et du Restaurant Scolaire Municipal :

Pour que votre (vos) enfant(s) puisse(nt) utiliser les services municipaux d'accueil périscolaires à la **rentrée scolaire 2016**, il est impératif de retourner la **Fiche Enfant** (fiche jaune) ci-jointe, accompagnée **OBLIGATOIREMENT** de votre **Justificatif de Quotient Familial CAF ou MSA** et de votre **Attestation d'Assurance Individuelle "Responsabilité Civile"**, au Service des Affaires Scolaires. Cette fiche ouvrira l'accès à la réservation, soit par le portail famille, soit directement au Service des Affaires Scolaires.

Nous vous rappelons que les réservations de l'Accueil Périscolaire et des repas servis au restaurant scolaire doivent se faire obligatoirement avant le vendredi 16h00 au Service des Affaires Scolaires ou avant le dimanche soir minuit sur le site internet de la ville valreas.net-rubrique « Mairie Pratique-Portail Famille » et pour la semaine suivante au minimum.

Il est impératif de solder sa facture avant de pouvoir effectuer de nouvelles réservations. Toute facture impayée entrainera le blocage de l'accès au Portail Famille et le refus de réservations supplémentaires au Service des Affaires Scolaires.

**Attention :** la validation des réservations faites via le Portail Famille (internet) est automatique. Lors de votre réservation, si la case de l'accueil demandé apparaît en rouge, c'est que cet accueil est complet. Vous ne pourrez pas y laisser votre enfant.

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2015, les tarifs de l'Accueil périscolaire sont les suivants :

ACCEUIL	Quotient familial ≤ 850	Quotient familial > 850
MATIN	0,25 €	0,50 €
MERCREDI MIDI	GRATUIT	
SOIR	0,50 €	0,70 €

Par délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2016, le prix du repas au Restaurant Scolaire est fixé à 3.00 €, et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Nous rappelons que le tarif sera doublé (soit 6.00 € le repas) en cas de repas non réservé ou réservé hors délai, exception faite pour des situations d'urgence et sur justificatifs recevables par le responsable des Affaires Scolaires.

\*\*\*\*\*

Service des Affaires Scolaires – 5, rue de l'Hôtel de Ville – 84600 VALREAS – 04.90.35.30.24 –  
scolaire2@mairie-valreas.fr

Ouverture des Bureaux : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 – le vendredi de 8h00 à 13h00


## 2) Inscription et tarifs des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) :

Pour que votre (vos) enfant(s) puisse(nt) profiter de ces activités à la **rentrée scolaire 2016**, il est impératif de retourner la **Fiche d'Inscription** ci-jointe, accompagnée **OBLIGATOIREMENT** de votre **Attestation de Quotient Familial CAF ou MSA**, au Service des Affaires Scolaires.

L'enfant devra être inscrit de cycle à cycle, pour 1 jour, 2 jours ou 3 jours de T.A.P. par semaine. Le(s) jour(s) de la semaine choisi(s) devra(ont) rester le(s) même(s) pour toute la durée du cycle. Il sera nécessaire de renouveler l'inscription pour chacun des 5 cycles. Aucune demande d'inscription hors délai ne pourra être prise en compte, exception faite pour des situations particulières recevables par le responsable des Affaires Scolaires.

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2015, les tarifs des T.A.P., **par cycle** (de vacances à vacances) sont les suivants :

PARTICIPATION	ECOLES MATERNELLES		ECOLES ELEMENTAIRES	
	Quotient familial ≤ 850	Quotient familial > 850	Quotient familial ≤ 850	Quotient familial > 850
1j/semaine	5 €	7 €	7 €	10 €
2j/semaine	10 €	14 €	14 €	20 €
3j/semaine	15 €	21 €	21 €	30 €

 *Les modalités d'inscription aux différents services sont précisées dans : « Règlement intérieur Accueil ALAE », « Règlement intérieur du Restaurant Scolaire Municipal » et « Règlement intérieur des T.A.P. » ci-joints.*